



Nombre de
Conseillers
en exercice : 19
présents : 11
Votants : 14
Absents : 8
Exclus : 00

Date de
convocation :
21 novembre 2022

Date d'affichage :
2 décembre 2022

Délibération n° 56
Objet : Dossier de
viabilité hivernale du
réseau routier communal
– campagne 2022-2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE BOUROGNE
Séance du 29 novembre 2022



L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures dix-sept minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **M. Baptiste GUARDIA**, Maire.

Étaient présents : Mmes Geneviève SANGLARD, Sandrine POUX, Joëlle MALNATI, Carol MEIER, Sylviane DEMAIMAY, Laurence LAHEURTE ; Mrs Robert CORTI, Guy HUDELLOT, Jacques BONIN, Philippe ANDRE.

Excusés : Mme Odile ZARAGOZA-MEYER ; Mrs Jean-Michel BASSI, François BAUDIN, Gilles DANG-HAO, Sébastien REINICHE.

Absents : Mmes Maud DEVILLARD, Sandrine VERGNAULT ; Mr David GRESSOT.

3 Procurations :

Envoyé en préfecture le 02/12/2022

Reçu en préfecture le 02/12/2022

Publié le

ID : 090-219000171-20221129-56_2022-DE



Conseillers empêchés ayant donné procuration	Procurations obtenues par les conseillers empêchés
Odile ZARAGOZA-MEYER Jean-Michel BASSI François BAUDIN	Robert CORTI Guy HUDELLOT Baptiste GUARDIA

Mme Sandrine POUX a été nommée secrétaire



Le DOVH formalise l'organisation mise en place pour les interventions liées aux événements météorologiques hivernaux.

Le dispositif est actualisé chaque année avant le démarrage de la campagne hivernale et sera activé pour cette campagne du lundi 28 novembre 2022 au 26 mars 2023.

Il regroupe l'ensemble des actions de surveillance, de prévention et de traitement des phénomènes hivernaux au regard des enjeux de la circulation sur le réseau routier communal.

A titre exceptionnel, pour la campagne hivernale 2022/2023, l'astreinte décisionnelle ne sera pas mise en œuvre, compte tenu du contexte de recrutement en cours du nouveau responsable des services techniques. Le déclenchement des opérations auprès des équipes incombera aux élus : Le Maire ou l'Adjoint en charge des travaux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **D'approuver le Dossier d'Organisation de la Viabilité Hivernale (DOVH) du réseau routier de la Commune-hiver 2022/2023 ci-après annexé.**

Envoyé en préfecture le 02/12/2022
Reçu en préfecture le 02/12/2022
Publié le 
ID : 090-219000171-20221129-56_2022-DE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du
Conseil municipal,

BOUROGNE, le 1^{er} décembre 2022

**Le Maire,
Baptiste GUARDIA**

